



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 novembre 2024 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents :

M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal, Mme TOUJA Noémie

Procuration(s) :

M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe

Absent(s) :

Mme CALLAC Marie-Pierre, Mme DALY Géraldine

Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, Mme PESQUIDOUX Valérie

Secrétaire de séance : M. BARNADAS Mathieu

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

Invités : M. DELAVIS Martial pour l'OPH32, Mme JUSTRABO Nadine et Mme THORIGNAC Béatrice pour l'association Habitat Partagé

Mr le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation de l'Habitat Partagé sur Aignan par son association et l'OPH32**
- **Choix et mise à disposition de terrain pour l'Habitat Partagé**
- **Livre sur Aignan**
- **Constitution de servitudes - Echange de parcelles avec la Cave**
- **Mise à disposition de salle pour l'Adom « Halte répit »**
- **Divers devis**
- **Location logement 4, av du Dr Doucet : - Départ**
- **- Arrivée**
- **Décision modificative Assainissement 81401**
- **Décision modificative Commune 81400**
- **Passage à la dématérialisation de l'instruction ADS**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du dernier Conseil Municipal.

Mr Chanut évoque qu'il n'y a aucunes remarques d'inscrites. Pour cela, il souhaite quitter la séance.
Mr Barnadas pense la même chose, il faut absolument que les remarques soient notées.
Messieurs Barnadas et Baratault quittent la séance.

Le quorum n'étant plus atteint (7 membres présents sur les 14 en exercice), la séance ne peut se tenir.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,

Fait à AIGNAN
Le Maire,

Mathieu BARNADAS

Gérard PÉRÈS.